





Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA incluse Pour les particuliers en Région Walonne. Ce prix peut être modifié dans le courant du mois. Le prix valable est celui offert à la date de souscription de votre contrat.

### Composition du prix de votre énergie



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

#### Vos avantages

Vous profitez du meilleur prix fixe et d'un service numérique

#### **Services gratuits**

- Service client en ligne 5 étoiles
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

# Prix fixes de l'énergie - 1 an

Redevance fixe (€/an)



Prix par kWh<sup>(1)</sup> (€cent/kWh)

18,15 11,945

## Coûts de réseaux (distribution et transport)

Gestionnaire	Distribution						Transport
du réseau de distribution	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 – 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	(€cent/kWh)
ORES (Brabant Wallon)	29,92	3,997	123,81	1,774	768,35	1,256	0,178
ORES (Hainaut Gaz)	29,03	4,559	118,23	2,286	730,72	1,762	0,178
ORES (Luxembourg)	25,86	3,283	98,53	1,491	597,53	1,099	0,178
ORES (Mouscron)	26,05	3,567	99,78	1,815	605,94	1,410	0,178
ORES (Namur)	30,25	4,292	125,79	1,951	781,83	1,405	0,178
TECTEO - RESA	32,83	3,588	115,86	1,928	913,88	1,669	0,178







Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA incluse Pour les particuliers en Région Walonne. Ce prix peut être modifié dans le courant du mois. Le prix valable est celui offert à la date de souscription de votre contrat.



### **Suppléments**

Suppléments (€cent/kWh)				
Cotisation sur l'énergie	0,12073			
Accise fédérale (8)	0,06534			
Redevance raccordement (3)	0,00750			

- (1) Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur le site www.engie.be à la date de souscription du contrat. Les prix sont valables pour tous les contrats conclus en Février 2022 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.
- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en juin 2021 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an en Wallonie.
- (7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur https://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.
- (8) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé suivant un tarif dégressif par tranche de consommation, calculé sur une base annuelle.

Frais de rappel et de mise en demeure (3) (7) Montants d'application en 2022	
Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
Mise en demeure	15,00 € (max)